

TARAVAO.

Contribution personnelle	12.740 »	
— mobilière.....	80 40	
Frais d'avertissement.....	65 50	
		<u>12.885 90</u>
Patentes fixes.....	987 50	
— proportionnelles.....	300 »	
Frais d'avertissement.....	3 90	
Formules.....	60 »	
		<u>1.351 40</u>
Licences.....	1.000 »	
Frais d'avertissement.....	0 10	
Formules.....	2 50	
		<u>1.002 60</u>
Total de la perception de Taravao.....		<u><u>15.239 90</u></u>

MOOREA.

Contribution personnelle.....	9.180 »	
— mobilière.....	41 50	
Frais d'avertissement.....	46 30	
		<u>9.267 80</u>
Patentes fixes.....	500 »	
— proportionnelles.....	180 »	
Frais d'avertissement.....	1 90	
Formules.....	25 »	
		<u>706 90</u>
Licences.....	2.000 »	
Frais d'avertissement.....	0 20	
Formules.....	5 »	
		<u>2.005 20</u>
Total de la perception de Moorea.....		<u><u>11.979 90</u></u>
Total général.....		<u><u>169.859 57</u></u>

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 17 avril 1885.

Signé : MORAU.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : GERVILLE-RÉACHE.